

Charte des valeurs du numérique des villes genevoises

Par cette présente charte, les villes membres de l'Union des villes genevoises s'engagent à mettre en œuvre une transition numérique respectueuse d'un certain nombre de valeurs fondamentales. Cette charte constitue un cadre politique commun aux villes signataires, articulé autour de 7 principes fondamentaux; nous souhaitons pleinement que d'autres villes s'y associent. Elle sert de fondement à des feuilles de route et des plans stratégiques :

1) Une orientation vers les usagères et usagers

Les services publics font face à des défis et des attentes en constante augmentation. Le numérique municipal doit donc s'inscrire dans la continuité des missions des communes, à savoir des services publics de proximités orientés vers les usagères et usagers, basés sur un fonctionnement de l'administration communale qui évolue en conséquence, en associant pleinement les collaborateurs et collaboratrices. La transition numérique doit faciliter l'accès aux services municipaux, simplifier la prise en charge des demandes et proposer de nouveaux services et de nouvelles possibilités d'interaction entre les habitant-e-s et les municipalités dans une optique de désintermédiation.

2) Un numérique inclusif

La transition numérique menée par les villes genevoises doit être inclusive. Bien que nous ayons presque toutes et tous accès à des outils numériques, il est évident que nous ne sommes pas égales et égaux face à ceux-ci. Les villes veilleront donc particulièrement à limiter la fracture numérique, qui est de moins en moins générationnelle et bien plus liée à un capital socio-culturel et économique. Le numérique tel que les villes genevoises souhaitent le porter se veut solidaire et rassembleur, grâce à des outils et des mesures qui facilitent l'accès à la connaissance et aux prestations publiques en s'assurant de ne laisser personne au bord du chemin.

3) Un numérique écologique

Alors que l'urgence climatique est maintenant largement admise, avec des villes en pointe dans ce domaine il n'est pas envisageable que la transition numérique péjore encore la situation écologique. L'Union des villes genevoises s'engage pour une transition numérique respectueuse des personnes et de l'environnement, qui favorise les énergies renouvelables et qui respecte les 17 objectifs de la Charte des Nations Unies de développement durable. La présente charte supporte également tous les principes d'une économie circulaire et de partage. Les Villes visent donc une consommation électrique moindre, des solutions de réparation plutôt que de renouvellement incessant et une approche contre l'obsolescence programmée. Il s'agit aussi en dernier recours de valoriser au maximum les solutions qui permettent un recyclage efficace.

4) Un numérique ouvert

Alors que les pionnier-e-s du world wide web, au CERN, rêvaient d'un espace de partage ouvert et dont chacun-e pourrait s'emparer, on constate qu'internet est accaparé aujourd'hui par une poignée de multinationales dont la cotation en bourse atteint des sommets scandaleux et qui se battent en justice pour la protection de centaines de brevets. Le numérique des villes genevoises entend revenir à l'idéal des débuts du web, à savoir un espace ouvert et inclusif, valorisant le partage des savoirs et, autant que possible, les solutions *open source* permettant l'interopérabilité au sein des différents systèmes existants, entre les villes et facilitant l'utilisation pour les usagères et usagers.

5) Le numérique, ensemble

La transition numérique nécessite plus que jamais des compétences qui échappent à la taille d'une seule collectivité publique municipale. L'Union des villes genevoises affirme donc l'intention de chercher des solutions mutualisées, entre les villes genevoises, et autant que possible avec les collectivités publiques du Grand Genève, de la région lémanique et de Suisse. Les opportunités de réflexion et de travail en commun doivent donc être soutenues afin de faire émerger des champs d'action mutualisés.

6) Un numérique sûr

La protection de sa population est un axe fondamental de l'action de toute collectivité publique. Dans le domaine du numérique, cela signifie non seulement assurer la préservation des données sensibles recueillies, mais aussi le respect de la sphère privée individuelle et des données privées ainsi que la transparence concernant les systèmes de récolte et d'utilisation de données. Le traitement des données doit être responsable et sécurisé. Il est pertinent de prévoir la mise en place d'actions pédagogiques afin de contribuer à ce que la population comprenne bien les enjeux de ce nouveau monde et développe le sens critique nécessaire pour s'y orienter et s'y impliquer de manière responsable et autonome. Car un numérique sûr ne peut être l'apanage d'un seul acteur. Il nécessite un comportement approprié de chacune et chacun.

7) Une transition locale

Les villes agissent au niveau local. Le numérique des villes doit donc s'ancrer dans des solutions numériques locales. Maintenir des compétences de proximité, soutenir l'économie régionale, s'assurer que les prestataires comprennent et vivent les problématiques propres à notre région, conserver un lien de confiance local : ses objectifs doivent être au cœur de l'action des villes genevoises.

Genève, le 24 mai 2019